



## Estimation d' un bien immobilier au plus juste

Par **fanbouc090748**, le **19/03/2011 à 07:10**

Bonjour,  
Quatre enfants viennent de perdre leur dernier parent .  
Fin 2004 ,lors du décès du père , la maison occupée par les parents avait été estimée à 122000 euros dans l' acte du Notaire .  
Un des enfants veut garder cette maison mais en minimise le prix , c' est de bonne guerre ....  
Comment peut on objectivement 7 ans plus tard avoir un prix honnête ?  
J' ai pris plusieurs indices de revalorisation : Indice des Notaires sur Immoprix pour le département concerné ( Sarthe ), indice des coût construction , indices des loyers etc... et les prix obtenus sont dans une fourchette de 142 000 à 155 000 euros  
Car nous voudrions éviter un recours dans une instance juridique.

Par **toto**, le **19/03/2011 à 11:07**

de toute façon, sauf si le conjoint survivant n'avait que l'usufruit, l'estimation au jour du décès du conjoint survivant par un professionnel est obligatoire: voyez d'abord l'estimation du notaire et négociez ensuite